

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	

Séance du 07 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 mai à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDES, Mme MEIRA BARBOSA, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. PEANNE, Mme LANTENOIS, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme LETIN, M. COCHARD, M. BOUREL, Mme ROLLOT, Mme RINALDI, M. BOULLEAUX, M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRE.

Absents excusés : Mme RICHARDSON (pouvoir à Mme la Maire), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme SIMON), M. CARILLON (pouvoir à M. BOULLEAUX), Mme PEREIRA (pouvoir à M. BOULLEAUX), M. PATHIER

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la délibération

**Reprise des désordres
structuraux sur le bâtiment
Multi-Accueil : demandes de
subventions**

Madame la Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la structure du multi accueil présente des fissures importantes sur les façades extérieures mais aussi à l'intérieur du bâtiment. Ce phénomène s'est accéléré en août 2018, conséquences d'un hiver 2017/2018 particulièrement humide suivi par un printemps très sec.

Une étude de sol réalisée en 2019 a confirmé que les fondations sont implantées dans une couche de sol soumise au retrait. Ces désordres n'ont pas entraîné de rupture dans le système porteur mais il convient de les traiter au plus vite avant qu'ils ne s'aggravent.

Les travaux se dérouleront en 4 phases. Ils consistent à :

- Traiter les eaux de surface
- Reprendre les sols en injectant une résine en pied de fondation et sous porteurs sur la totalité du bâtiment
- Suivre les mouvements sur une année
- Réparer sols et murs

Le coût global prévisionnel de cette opération (étude, maîtrise d'œuvre et travaux) est estimé à 167 250 € HT.

La Maire propose de demander des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) selon le plan de financement ci-après :

Coût H.T. du projet : 167 250 €

Financiers	Type d'aide	Taux de subvention demandé	Montant du financement demandé
ETAT	DETR	40%	66 900 €
ETAT	DSIL	40%	66 900 €
TOTAL DES AIDES		80%	133 800 €
Commune	Autofinancement	20%	33 450 €
TOTAL FINANCEMENTS		100%	167 250 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le 12/05/2021

ID : 089-218904647-20210507-DEL2021_026-DE

SLOW

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 30 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de travaux décrit ci-dessus pour un montant prévisionnel de 167 250 € HT,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40% soit 66 900 €,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL à hauteur de 40% soit 66 900 €,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel dudit projet,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le 12/05/2021

ID : 089-218904647-20210507-DEL2021_026-DE

SLOW



Pour extrait conforme,
La Maire

Nadège NAZE.